

Incendie de Crans-Montana: un nouveau témoignage contredit la version des propriétaires sur la porte verrouillée

Une nouvelle avancée dans l'enquête sur l'incendie du bar de Crans-Montana en Suisse vient de voir le jour ce mercredi 18 février, après l'audition par la police d'un agent d'accueil chargé de filtrer les entrées au Constellation, le soir du Nouvel An. Selon lui, une seule porte d'entrée aurait été ouverte ce soir-là. Une version qui contredit celle du couple de gérants.

LE 19 FÉV. 2026 À 11H51 • Par [Maeliss ORBOIN](#)



L'incendie du bar Le Constellation s'est déclaré le soir du Nouvel An dans la station suisse de Crans Montana. - AP Photo / Antonio Calanni

2 minutes de lecture

[Ajouter TV5MONDE Info en favori sur Google](#)

La police cantonale du Valais a auditionné une nouvelle personne, mercredi 18 février, dans le cadre de l'enquête sur l'incendie du bar de la station suisse de Crans-Montana la nuit de la Saint-Sylvestre. Il s'agit

d'un homme de 28 ans embauché comme "physio" pour contrôler les entrées et les documents d'identité, aux côtés de Stefan, l'agent de sécurité qui est décédé ce soir-là.

Selon la RTS, il s'agit d'un menuisier de formation embauché pour travailler au bar Le Constellation *"en extra pour cette soirée"*, explique son avocat Thomas Barth. Lors de son audition qui aurait duré entre cinq et six heures, Pedrag J, révèle avoir entendu une conversation entre la copropriétaire du bar Jessica Moretti et un membre du staff présent dans le bar.

Un "physio" sans formation de sécurité

Selon BFMTV, il s'agirait du *"fils adoptif"* de Jacques Moretti, l'autre propriétaire du bar. *"Il était question de l'accès au Constellation. Mon client explique que Madame Moretti a demandé de limiter l'accès à la seule entrée principale du Constellation et non d'autres accès afin d'éviter que des personnes rentrent par des entrées prohibées"*, indique Me Barth dans son entretien à la RTS.

Une déclaration qui contredit les propos des deux gérants du bar Jessica et Jacques Moretti qui ont toujours assuré que la porte de service du rez-de-chaussée, derrière laquelle de nombreuses victimes se sont retrouvées bloqués, devait être ouverte en permanence. Celle-ci s'est révélée fermée par un loquet le soir du drame, par la faute d'un employé selon le couple.

Lors de leurs auditions, les deux gérants ont déclaré qu'il y avait deux agents de sécurité en poste le soir du drame. Jessica Moretti a même indiqué que, selon elle, *"ils étaient formés pour cela, c'est-à-dire tout ce qui est sécurité, risque en cas d'incendie"*.

Mais Pedrag J était uniquement agent d'accueil ce soir-là au Constellation et n'avait aucune formation dans la sécurité. Il ne portait

donc pas de brassard sécurité. Il a par ailleurs été recruté au dernier moment par le patron de l'entreprise de sécurité habituelle des Moretti, selon la RTS.

Malgré son manque de formation, l'homme de 28 ans a tenté de porter secours aux personnes à l'intérieur de l'établissement lorsque l'incendie s'est déclaré. Il est ressorti grièvement brûlé et a dû être hospitalisé pendant plusieurs semaines.

Les propriétaires ont réglé des cautions de 215.000 euros pour leur remise en liberté

Jessica et Jacques Moretti font l'objet d'une enquête pour "homicide par négligence, lésions corporelles par négligence et incendie par négligence". Ils ont tous les deux réglé une caution de 200.000 francs suisses (environ 215.000 euros) dans le cadre des "mesures de contrainte" de liberté dont ils font l'objet. Une remise en liberté qui a suscité la colère des familles.

(Re)lire La tragédie de Crans-Montana tourne à la crise diplomatique entre l'Italie et la Suisse

Les deux responsables ont été entendus à trois reprises depuis l'ouverture de l'enquête pénale les visant. Leurs auditions doivent reprendre à des dates ultérieures encore inconnues. Selon l'enquête, l'incendie dramatique a été provoqué par les étincelles de bougies "fontaine" qui ont enflammé une mousse insonorisante au plafond du sous-sol du bar.

L'enquête doit lever le voile sur les circonstances exactes de l'incendie, le respect des normes de sécurité par les propriétaires français et les responsabilités. La commune a déjà reconnu l'absence de contrôles incendie dans le bar depuis 2019 alors qu'ils doivent être effectués tous les ans. 41 personnes ont perdu la vie dans cet incendie et 116 autres